COMMUNIQUÉ

RBC BANQUE ROYALE RÉDUIT LE TAUX DE LA MARGE PROPRIO RBC

TORONTO, le 21 octobre 2009 — RBC Banque Royale a annoncé aujourd'hui une réduction du taux de sa Marge Proprio RBC. Cette modification entrera en vigueur le jeudi 22 octobre :

Marge de crédit de la Marge Proprio RBC

2,75 %	taux préférentiel RBC + **0,50 %**	(réduction de 0,40 %)

« Maintenant, plus que jamais, les Canadiens peuvent profiter d'une bonne occasion lorsque vient le temps de financer ce qui est souvent leur achat le plus important, leur maison, a déclaré Marcia Moffat, chef, Financement sur valeur nette immobilière, RBC. Voilà pourquoi nous sommes heureux d'offrir un taux réduit sur la marge de crédit Marge Proprio RBC, et de donner ainsi aux Canadiens accès à la marge de crédit liée au taux le plus avantageux sur le marché actuel. »

La Marge Proprio RBC permet aux propriétaires de fractionner leur financement immobilier en différents segments hypothécaires, comprenant des prêts hypothécaires à taux fixe et à taux variable, associés à une ou à plusieurs marges de crédit. Cette formule peut servir à diversifier les taux d'intérêt et à réduire les coûts d'emprunt globaux. http://services.rbc.com/advice/fr/video.html

« Compte tenu de l'évolution de la conjoncture au cours de la dernière année, voilà maintenant le temps idéal pour les Canadiens de réévaluer leurs arrangements en matière de financement immobilier et d'obtenir des conseils qui les aideront à économiser », a conclu Mme Moffat.

Les taux des hypothèques résidentielles de RBC Banque Royale restent inchangés.

- 30 -

Personnes-ressources, médias :
Raymond Chouinard, 514 874-6556